



37 rue de la Plage
56760 PENESTIN
Tél 02.99.90.30.55

Carte Professionnelle n° 551
CGAIM
89 rue de la Boétie
75008 PARIS

BAREME DES HONORAIRES

à compter du 31 mars 2017

TRANSACTION HABITAT

LOCAUX A USAGE D'HABITATION ou PROFESSIONNEL	LOCAUX A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL	TERRAINS
6%	10%	8%

Les honoraires d'agence sont à la charge de l'acquéreur

Taux de TVA en vigueur : 20 %

LOCATION HABITAT

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendu » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2014

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

- Zone non tendue : 8 € TTC
- Zone tendue : 10 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires de visites, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6% TTC du loyer annuel charges comprises
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2% TTC du loyer annuel charges comprises

HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR

Honoraires d'entremise et de négociation	Forfait 130 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6% TTC du loyer annuel charges comprises
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2% TTC du loyer annuel charges comprises

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre les locataires et propriétaires. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

HONORAIRES GESTION

HONORAIRES DE GESTION

7 % H.T du loyer net mensuel soit 8,40 % TTC sur le montant du loyer mensuel hors charges

HONORAIRES LOCATIONS SAISONNIERES

25% du loyer à la charge des locataires

HONORAIRES LOCAUX COMMERCIAUX

HONORAIRES	FRAIS DE REDACTION
12 % TTC du loyer annuel	Rédaction bail précaire : 500 € Rédaction bail professionnel : 700 € Rédaction bail commercial : 1200 €

(Les honoraires et frais de rédaction sont à la charge exclusive du preneur).